

Pour nos salaires indexation intégrale

La mobilisation est urgente. L'information, la prise de parole, l'action ont commencé. Les trois faïtières syndicales, FSF, SSP et SUD ont écrit conjointement au Conseil d'Etat pour ouvrir les négociations sur l'indexation.

Le pouvoir d'achat de nos rémunérations est en jeu. Ou nous bougeons ou nos salaires baisseront, rongés et dégradés par une inflation non compensée.

L'indexation pour les employé-e-s de l'Etat de Vaud sera calculée pour la période d'octobre 2021 à octobre 2022. Le Conseil d'Etat décide du montant de cette adaptation. Elle ne correspond pas obligatoirement à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. La liberté du Conseil d'Etat en cette matière est totale. Il peut indexer qui il veut et selon le montant qu'il décide. Ces mesures prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

Nous manifesterons

**le jeudi 13 octobre 2022,
à 17 h 30,
devant le Département des finances**

(Rue de la Paix 6, à Lausanne)

**Tirons toutes et tous
à la même corde!**



L'indexation des salaires dans le secteur public n'influence en rien la masse salariale du secteur parapublic. Il faut donc exiger l'augmentation des subventions pour financer l'indexation dans ce secteur. L'indexation est une obligation conventionnelle dans le social et la santé mais les directions ne la verseront que dans la mesure où les subventions étatiques suivent.

Le projet de budget 2023 et les décisions parlementaires vont nous donner des indications sur le montant effectif de l'indexation.

La cherté de la vie, ce que les prix augmentent effectivement, est bien au-dessus de l'indexation à l'IPC (Indice des prix à la consommation). Loyer, chauffage, électricité, impôts et surtout hausse des primes d'assurance maladie, ne sont pas pris en compte pour calculer l'indexation «officielle»! Or pour 2023, c'est de 10% que l'assurance maladie va augmenter.

L'indexation intégrale des indemnités actuelles (indemnité kilométrique, travail du samedi et du dimanche, travail de nuit, etc.) doit être également revendiquée dans le cadre de l'indexation intégrale.

Reste la grande question: quelle sera l'augmentation du coût de la vie d'octobre 2021 à octobre 2022, selon les critères de l'IPC? A fin août 2022, nous en étions à plus 3,5%. Tout laisse présager que pour fin octobre, l'augmentation du coût de la vie aura dépassé le 4%.

Rappelons que la Commune de Lausanne a octroyé une augmentation salariale de 2,87% pour correspondre à la hausse de l'indice des prix à la fin du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Exiger 6% d'augmentation des salaires, des rentes, des indemnités et des prestations sociales!

L'inflation qui nous frappe

- Les salaires baissent quand les prix montent!
- Les travailleuses et les travailleurs, les pensionné-e-s, les assuré-e-s, les étudiant-e-s, les familles s'appauvrissent continuellement!
- La majorité sociale souffre et n'en peut plus!

Nous devons être uni-e-s, solidaires et démocratiques!

On veut nous faire croire que l'analyse économique est trop complexe, que la situation économique-politique est grave et qu'il nous faut renoncer à une augmentation salariale permettant de compenser le coût de la vie. On joue, une fois de plus, sur la peur en prétendant que nos revendications vont compromettre une situation économique menacée de tous côtés.

Pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux d'inflation avoisinait le 9,8% en juillet passé. La hausse du coût de la vie depuis le début de l'année, à fin juillet 2022, atteint 3,4% en Suisse. Nous le répétons. Cette augmentation ne tient pas compte de certaines dépenses, lourdes pour les ménages. En 2023 nous aurons une hausse vertigineuse des primes de l'assurance maladie de l'ordre de 10%.

L'indice des prix à la consommation masque sournoisement la baisse du niveau de vie tout en sous-estimant la hausse effective des prix. C'est un enjeu conflictuel. Il est un élément important dans la régulation de la distribution des revenus, des richesses, dans les négociations salariales comme dans l'évolution des rentes et des pensions, pour lesquelles la véritable hausse des prix n'est pas prise en considération.

L'indexation des salaires n'est pas systématique. La fonction publique vaudoise n'en a plus connu depuis 2011. L'indice des prix à la consommation peut grimper à plus de 5,8% pour la fin de l'année 2022 et la hausse du coût de la vie, tous éléments compris, frôlera probablement le 8%!

De surcroît, il faudrait intégrer dans cette dégradation de nos conditions d'existence l'augmentation de la charge de travail, la baisse des effectifs, le manque de moyens et de temps.

Travailleuses et travailleurs de la fonction publique et parapublique, du privé, retraité-e-s, assuré-e-s et étudiant-e-s: tirons toutes et tous à la même corde!

Mobilisation!

Il faut donc défendre de toutes nos forces les salaires, les rentes, les indemnités, les subventionnements et l'ensemble des prestations sociales.

Tous les salaires, rentes, prestations sociales et indemnités doivent bénéficier d'une indexation intégrale et augmenter autant que les prix. Sinon nous perdrons en pouvoir d'achat, nos revenus baisseront, nous serons appauvri-e-s et précarisé-e-s.

SUD se bat directement dans des secteurs (communes, canton, secteurs subventionnés du social et de la santé) qui connaissent une base de calcul particulière pour l'établissement de l'indexation des salaires (d'octobre à octobre, et pas de janvier à décembre). Or la hausse des prix qui se poursuivra inévitablement en novembre et décembre 2022 et ne sera pas prise en considération dans l'indexation des salaires au 1er janvier 2023.

Etant donné la montée fulgurante et exceptionnelle des prix cette année, il ne peut être question d'attendre une nouvelle indexation en octobre 2023.

Une revendication nouvelle doit intervenir face à la gravité de la situation. La montée des prix sur l'ensemble de l'année 2022 doit être compensée à fin décembre par une prime de rattrapage des salaires.

La hausse du coût de la vie en 2022 doit être intégralement compensée à la fin de l'année. Nous refusons de perdre un sou de pouvoir d'achat et nous exigeons une allocation unique pour l'année 2022, couvrant tous les éléments de la cherté de la vie, en plus de l'indexation décidée par le Conseil d'Etat.

La revendication d'une compensation intégrale de l'augmentation du coût de la vie fédère toutes les composantes du monde du travail: public, subventionné, économie privée, rentes et salaires différés.

Les salarié-e-s, rentiers/ères, pensionné-e-s, subventionné-e-s, assuré-e-s et aidé-e-s doivent donc agir ensemble pour imposer l'indexation intégrale. Le mouvement doit s'étendre à toutes les personnes dont les revenus n'ont pas de garanties d'indexation ou se voient imposer une indexation

insuffisante. Nous rappelons en particulier la situation du 2^e pilier où aucune indexation n'est garantie. Ce qui est aujourd'hui envisagé à la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV), avec un versement unique forfaitaire, est notoirement insuffisant pour compenser le renchérissement du coût de la vie.

Sans indexation, retraite de misère!

Pour l'AVS il existe une garantie d'indexation qui permet de répondre partiellement à la hausse du coût de la vie, mais, par contre, elle ne permet pas de garantir la compensation intégrale de la montée des prix. Pour le 2^e pilier, aucune garantie d'indexation n'existe. Une indexation au coût réel de la vie doit être exigée, ainsi qu'une 13^e rente.

Action commune! Solidarité!

L'action doit à l'évidence être unitaire et entraîner toutes les personnes et les groupes sociaux défendant le pouvoir d'achat des salaires et des revenus sociaux.

L'indexation intégrale est une lutte essentielle pour le monde du travail et les classes populaires.

Depuis des années, les salaires sont bloqués ou stagnent dans ce pays. Même dans les secteurs publics et subventionnés, malgré les augmentations prévues dans les salaires carrière, les revenus s'améliorent très peu dans un cadre de travail marqué par l'intensification croissante, la complexité, le manque de moyens et de temps grandissants.

Pour nos aîné-e-s et pensionné-e-s, la situation des rentes des caisses de pension reste dramatique. La hausse du coût de la vie menace sérieusement et depuis plusieurs années les conditions de vie. Avec les années, non seulement nos camarades vieillissent, mais s'appauvrissent dans un des pays les plus riches du monde.

Nous devons avec détermination entrer en lutte, défendre notre pouvoir d'achat et notre qualité de vie. C'est l'enjeu des mobilisations qui viennent cet automne. Et en premier lieu du rassemblement du jeudi 13 octobre.

On se syndique. On se mobilise. On se bat. On reste uni-e-s et solidaires

Pour nos salaires, nos rentes et nos prestations sociales!

La roue de la fortune: variation annuelle

- Primes des caisses maladie: + 10%
 - Essence: + 30,9%
 - Diesel: + 33%
 - Mazout: 76,2%
 - Electricité: si la facture triple pour certains ménages, l'augmentation moyenne s'élève à 27%
 - Gaz: augmentation moyenne de 56,5%
 - Prix des logements en propriété: + 4% en moyenne
 - Loyer: + 3,6%
 - Charges des loyers: + 50%
 - Biens importés: + 8,4%
 - Pain: + 3,5%
 - Pâtes: + 14%
 - Beurre: + 5,7%
 - Margarine et huiles comestibles: + 12,8%
 - Poisson frais: + 4,3%
- Etc.

Sources: OFS-IPC, Commission fédérale de l'électricité, FRC.ch, RTS 6 septembre 2022, Bilan 3 août 2022, Comparis.

Tout petit glossaire d'économie critique

Cotisations sociales: mutualisation d'une partie de la richesse produite dans les entreprises pour financer les retraites et les assurances sociales. Alors que la richesse produite ne cesse d'augmenter le produit des cotisations sociales stagne.

Epargne: partie du revenu qui n'est pas consommé dans l'immédiat, mais qui tend à fondre comme neige au soleil pour supporter la hausse des coûts de la vie et la baisse ou la stagnation des salaires et des rentes.

Inflation: augmentation cumulative et durable du niveau général des prix.

Indice des prix à la consommation: il mesure le renchérissement des biens et services de consommation. Cependant, cet indice peut sous-estimer la hausse de certains prix ou simplement ne pas tenir compte de certaines dépenses (comme les primes

d'assurance maladie), d'où sa dimension politique.

Indexation: augmentation des salaires selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Selon l'UBS, une augmentation moyenne des salaires nominaux de 0,8% est attendue en Suisse en 2022. Selon SUD, l'augmentation des salaires doit être supérieure à 6% en ajoutant un rattrapage salarial pour 2022 de Frs. 3'120.- (soit 260 Frs par mois). Les retraité.e.s et les pensionné.e.s doivent également bénéficier de l'indexation des rentes de la caisse de pensions et de l'AVS, sans oublier un rattrapage pour l'année 2022.

Renchérissement: désigne la variation de la moyenne annuelle par rapport à l'année précédente. Ce pourcentage décrit le changement de niveau des prix des 12 mois de l'année en cours par rapport aux 12 mois de l'année précédente.

BULLETIN D'ADHÉSION

SUD - Solidaires, Unitaires, Démocratiques

Je me défends. J'assure mes droits. Je me syndique.

Monsieur / Madame (souligner ce qui convient)

NOM: _____ PRENOM: _____ DATE DE NAISSANCE: _____

PROFESSION: _____ LIEU DE TRAVAIL: _____

Adresse exacte
RUE, NUMERO: _____ No POSTAL, DOMICILE: _____

EMAIL: _____ TELEPHONE: _____

LIEU, DATE: _____ SIGNATURE: _____

A envoyer à: SUD – Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne ou adhérez en ligne sur notre site: www.sud-vd.ch